

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 mars 2010

CP 10/03-31

L'an deux mil dix, le 29 mars à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Etait excusé : M. Moignard.

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :**

- 1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX**
- 2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES**
- 3) AMENAGEMENT DE MAIRIE**
- 4) CONSTRUCTION DE MAIRIE**

COMMUNES DE

- 1) BELVEZE, CAZES-MONDENARD, COMBEROUGER, ESPALAIS, ESPINAS, LACHAPELLE, LAPENCHE, MOLIERES, MONTJOI, MOUILLAC, ORGUEIL, SERIGNAC, VAZERAC, VILLEBRUMIER et VILLEMADÉ.
- 2) BOUILLAC, ESPALAIS, PERVILLE.
- 3) SAINT-CLAIR.

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes en matière de bâtiments communaux, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour les travaux de réparations suivants :

- 1) Grosses réparations, effectuées sur tout bâtiment appartenant au domaine public communal, à l'exclusion des constructions neuves, des adjonctions à des bâtiments existants et des travaux de strict entretien.

- 2) Accès des lieux publics aux handicapés, (à l'exclusion de la voirie).
- 3) Aménagement ou extension de mairies, pour les grosses réparations, les travaux d'agrandissement.
- 4) Construction de mairie.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

1) **GROSSES REPARATIONS** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 € HT**, et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population communale est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

2) **ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **17 500 € HT**, et peut être portée à **35 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont identiques à ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations.

3) **AMENAGEMENT EXTENSION DE MAIRIES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €** et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont :

- pour l'aménagement de mairies : ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations,

- pour l'extension de mairies :

30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

15 % pour les communes de 2000 à 5000 habitants

4) CONSTRUCTION DE MAIRIES

La dépense subventionnable est plafonnée à **53 360 € HT**, honoraires inclus.

Les taux de subvention sont :

- 30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

- 15 % pour les communes comprises entre 2000 et 5000 habitants

III - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés, et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041437 – sous fonction 74.

Autorisation de programme 2010	500 000 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	93 683 €
Disponible	406 317 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 93 683 € :

Grosses réparations aux bâtiments communaux

Nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
1) BELVEZE Rénovation du presbytère et de l'église de Saint-Hilaire <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 08.09.09. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2011.	52 810	15 500	36 510	45 %	6 975 €
2) CAZES-MONDENARD Réfection de la toiture et zinguerie de la mairie <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 14.12.09. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2011.	35 485	15 500	19 985	18 %	2 790 €

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
3) CAZES-MONDENARD Remplacement des menuiseries extérieures aux logements communaux <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 14.12.09. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 5 856 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2011.	21 356	15 500	5 856	18 %	<u>2 790 €</u>
4) COMBEROUGER Réfection des glacis de la chapelle BRIVECASTEL	2 000	2 000	-	45 %	<u>900 €</u>
5) ESPINAS Réfection des enduits intérieurs de l'église	10 764	10 764	-	45 %	<u>4 843 €</u>
6) LACHAPELLE Réouverture de l'ancienne halle, construction de wc publics accessibles aux handicapés et réfection de la zinguerie de la mairie <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 10.11.09. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2011.	42 555	15 500	27 055	45 %	<u>6 975 €</u>
7) MOUILLAC Modification et consolidation du mur du cimetière <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 01.12.09. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 11 397 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2011.	26 897	15 500	11 397	54 %	<u>8 370 €</u>
8) ORGUEIL Réfection de la toiture de la maison ANGLAS <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 10.11.09.	12 714	12 714	-	24 %	<u>3 051 €</u>
9) VILLEBRUMIER Changement d'énergie de la salle des fêtes <i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 22.09.09. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 12 314 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2011.	27 814	15 500	12 314	24 %	<u>3 720 €</u>
10) VILLEMADE Réfection du bâtiment communal de la boulangerie-pâtisserie-épicerie - Travaux complémentaires <i>Observation</i> : Travaux complémentaires au dossier BCTR/STP02783 présenté en Commission Permanente du 25.05.09.	16 026	15 500	-	18 %	<u>2 790 €</u>

2ème tranches

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE 2 ^{ème} TRANCHE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
11) LAPENCHE Mise en conformité du logement communal T4 <i>Observation</i> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 29.08.08 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 1 724 € HT.	17 224	1 724	45 %	<u>775 €</u>

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE 2 ^{ème} TRANCHE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
12) MOLIERES Restauration des façades ouest et nord de l'église	44 556	15 500	18 %	<u>2 790 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 22.07.08 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.				
13) SERIGNAC Rénovation des locaux de l'agence postale	22 236	6 736	23.4 %	<u>1 576 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 22.09.08 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 6 736 € HT.				
14) VAZERAC Réparation du mur du cimetière	19 821	4 321	24 %	<u>1 037 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 28.09.09 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 4 321 € HT.				

Nouvelle demande présentée dans le cadre de la politique extension ou aménagement de mairies

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
15) SAINT-CLAIR Travaux d'aménagement de la mairie existante	39 050	15 500	23 550	12 %	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 19.01.2010. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2011.					

Nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique accès des lieux publics aux personnes handicapées

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
16) BOUILLAC Création de rampes pour handicapés pour accès à la mairie	20 986	17 500	3 486	31.20 %	<u>5 460 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 3 486 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2011.					
17) PERVILLE Aménagement d'un accès pour handicapés au bureau de vote	16 230	16 230	-	12 %	<u>1 947 €</u>

Nouvelles demandes présentées dans le cadre d'une convention territoriale de Pays

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE ACCORDEE
18) ESPALAIS Grosses réparations à un bâtiment communal 16, rue du Barry	59 481	31 000	12 %	<u>3 720 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 28.08.09. Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne - Année 2009/phase 2, validée en Commission Permanente du 28.07.09.				
19) ESPALAIS Travaux d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite au logement communal 2, rue Perthuzet	22 205	22 205	12 %	<u>2 664 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne - Année 2009/phase 2, validée en Commission Permanente du 28.07.09.				
20) MONTJOI Réalisation d'une maison d'accueil à vocation touristique - 1 ^{ère} tranche/phase 1	358 000 € dont 1 ^{ère} phase : 191 000 € HT	191 000	15 %	<u>28 650 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 28.08.09. Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne - Année 2009/phase 2, validée en Commission Permanente du 28.07.09.				

TOTAL.....93 683 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041437, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,